



**Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie**

Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Régimes enregistrés d'épargne-études : L'ACEF salue l'initiative du gouvernement et invite les parents à bien magasiner leur REÉÉ.

Sherbrooke, 9 juillet 2010 – Le gouvernement canadien a récemment envoyé de l'information sur le Bon d'études canadien à 24 000 familles admissibles. L'association d'économie familiale de l'Estrie (ACEF-Estrie) salue cette initiative. L'association a constaté que les familles à faible revenu connaissent peu cette intéressante subvention. L'ACEF invite les parents à bien magasiner leur REÉÉ avec soin car les divers régimes offerts sur le marché sont forts différents. Certains régimes comportent des contraintes qui peuvent se révéler très lourdes, particulièrement pour des familles à faible revenu.

Le Bon d'études canadien permet aux familles à faible revenu de recevoir une subvention de 500 \$ dès l'ouverture d'un REÉÉ, même si les parents ne cotisent pas eux-mêmes. Par la suite, 100 \$ seront versés chaque année à leur compte REÉÉ s'ils sont encore admissibles. Cette subvention peut donc s'élever à 2000 \$ par enfant sans que les parents versent un seul sous au régime. Pourquoi s'en passer?

Ce Bon d'études s'ajoutent aux autres subventions offertes par les gouvernements pour encourager les parents à cotiser au REÉÉ de leurs enfants. Ces subventions sont établies selon le revenu des parents. En combinant les subventions du fédéral et du provincial, elles varient entre 30 % et 60 % de l'argent investi par les parents.

Il faut bien s'informer avant de choisir son REÉÉ. Il existe trois types de régimes, soit individuel, familiale et collectif. De plus, pour chaque type de régime, certaines caractéristiques varient selon les fournisseurs (toutes les institutions financières et six fondations). Il faut savoir que dans les régimes collectifs, on doit verser une cotisation fixe chaque mois pour maintenir le régime ouvert. Il faut aussi s'informer, par exemple sur les frais d'adhésion, les études admissibles et ce qu'il advient du rendement si l'enfant ne poursuit pas d'études admissibles.

Il est important de comparer et de poser beaucoup de questions avant de signer le contrat d'adhésion. Les sites Internet ci-joints sont une bonne source d'information. De plus, des ateliers d'information gratuits sont offerts par l'ACEF Estrie, inscrivez-vous: 819-563-8144. Une animatrice peut se déplacer dans votre localité si un groupe de 10 personnes se forme.

Pour vérifier l'admissibilité au Bon d'études canadien :

- 1-800-O-Canada ou le site www.cibletudes.ca/bec

Pour s'informer sur les REÉÉ

- Consulter le site de l'Union des consommateurs au www.reee-info.org/
- Consulter la foire aux questions sur www.cibletudes.ca/bec
- S'inscrire aux ateliers offerts par l'ACEF-Estrie (819-563-8144)

-30-

Pour information :

Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF

Tél. : 819-563-8144

Cell. : 819-574-5198